



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET

Créteil, le 1 2 MARS 2018

DIRECTION DES SECURITES

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE

ET DE PROTECTION CIVILE

☎ 01.49.56.60.65.

☒ : 01.49.56.64.17.

REF : CAB/DDS/SIDPC N°2018 – 43

TRÈS SIGNALE - TRÈS URGENT

Le Préfet du Val-de-Marne

A

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames, Messieurs les maires du Val-de-Marne.

Copie à :

**Madame, Monsieur les sous-préfets
d'arrondissements de l'Hay-les-Roses
et de Nogent-sur-Marne.**

OBJET : Posture VIGIPIRATE « Printemps -2018 ».

La posture VIGIPIRATE « **Printemps - 2018** » s'applique à compter du 1^{er} mars 2018, et sauf évènement particulier, jusqu'au 13 juin 2018.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau **VIGIPIRATE « sécurité renforcée – risque attentat »**.

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau très élevé, il vous appartient d'apporter et d'assurer une vigilance pleine et entière sur les établissements de votre domaine de compétence, vos sites culturels et touristiques, mais aussi sur les différentes manifestations ou événements qui se dérouleront durant ce premier semestre.

Les sorties de spectacle et de grand rassemblement public devront donc bénéficier d'un dispositif de sécurité jusqu'à la dispersion du public.

De même, je vous encourage à renforcer les dispositifs de protection passive (plots, barrières, etc...) sur les lieux et artères les plus fréquentés de votre commune (terrasses de restaurant à proximité de la voie publique par exemple), en vous appuyant notamment sur l'expertise des référents sûreté de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne.

Vous veillerez également à mettre en place les logogrammes « *Sécurité renforcée - risque attentat* ». En effet, d'anciens logogrammes « *Alerte attentat* » sont encore affichés dans certains lieux publics et peuvent être source de confusion pour la population.

.../...

Par ailleurs, je vous informe que la communication des mesures à adopter en cas d'attaque terroriste au sein des établissements et lieux recevant du public devra être renouvelée et renforcée afin de mieux sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques.

Pour ce faire, une affiche dédiée à ce sujet, « *réagir en cas d'attaque terroriste* » est mise à votre disposition et peut être téléchargée sur le site du gouvernement (<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>), ainsi que sur le site du SGDSN.

Elle devra être imprimée sur un format adapté au lieu où elle sera placée et visible du public (privilégier les entrées et sorties des établissements, les halls, ou salles d'attente, etc.).

Pour vous permettre de vous aider quant à l'identification de la menace, ou les mesures de sécurité qu'il convient de mettre en place, je vous fais parvenir des fiches de sensibilisation portant sur les sujets suivants :

- Prévention et signalement des cas de radicalisation djihadiste ;
- Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblements ouverts au public ;
- Sécurité du numérique sensibilisation des dirigeants.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter les informations nécessaires et répondre à d'éventuelles questions.

Le préfet .

Pour le Préfet, par délégation
Le sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Sébastien LIME